



FICHE TECHNIQUE

KEIM ROMANIT®

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

KEIM Romanit est une peinture à la chaux prête à l'emploi selon la norme DIN 55945 pour l'extérieur et l'intérieur, à base de chaux grasse d'au moins 3 ans avec l'ajout d'un liant de dispersion. Grâce à l'enrichissement en dioxyde de titane, KEIM Romanit offre un bon pouvoir opacifiant.

2. DOMAINE D'APPLICATION

KEIM Romanit peut être utilisé en extérieur sur des enduits à la chaux, des enduits de ciment à la chaux, des pierres naturelles absorbantes et des enduits minéraux anciens. Les supports susmentionnés doivent être adaptés au travail de la peinture à la chaux (par exemple, suffisamment absorbant, non hydrofuge).

KEIM Romanit convient particulièrement à la construction de logements durables.

Ne convient pas pour :

supports peints à base d'huile ; surfaces horizontales et inclinées, altérées par les intempéries

3. CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- réversible
- non jaunissant
- faible tension
- légèrement déperlant
- perméable à la vapeur
- comportement au feu : ininflammable

LES PROPRIÉTÉS DU MATÉRIAU :

- Densité : environ 1,2 - 1,5g/cm³
- Contenu organique : < 5

CLASSIFICATION :

- Classification selon : DIN 55945
- Épaisseur de la couche d'air équivalente à la diffusion (valeur-sd) : < 0,02 m
- Classification selon le taux de transmission à la vapeur d'eau : V1
- Norme concernant le taux de transmission de la vapeur d'eau : EN ISO7783

COULEURS :

Blanc et selon le nuancier KEIM Exclusiv

La teinte peut varier en fonction du pouvoir absorbant du support et des conditions climatiques lors de l'application et du séchage. Faire des zones d'essai pour déterminer la couleur exacte.

4. APPLICATION DU PRODUIT

PRÉPARATION DES FONDS :

Le support doit être sec, sain, exempt de chaux, propre et dépoussiéré. Les parties non adhérentes des anciens revêtements doivent être enlevées mécaniquement ou à haute pression. Les dégâts doivent être comblés avec un matériau de réparation approprié et adapté à la structure. Les éventuelles couches de frittage sur les nouveaux enduits doivent être éliminées avec KEIM Fluat-10 conformément aux instructions. Les zones nouvellement enduites (réparations) doivent généralement être prétraitées avec KEIM Fluat-10 conformément aux spécifications de la fiche technique. Pour les substrats très absorbants et/ou abrasifs, un prétraitement avec KEIM Fixativ, dilué à 1:3 avec de l'eau, est recommandé. Le grès calcaire doit être testé pour vérifier la présence d'oxydes de fer. Si nécessaire, humidifier légèrement le support avant d'appliquer la couche d'apprêt.

CONDITIONS D'APPLICATION :

Température de l'air et du support ≥ 10 °C pendant l'application et le séchage. Ne pas appliquer en plein soleil ou sur une surface chauffée par le soleil. Protéger les surfaces de la lumière directe du soleil, du vent et de la pluie pendant et après l'application.

LA PRÉPARATION DU MATÉRIEL :

Bien mélanger KEIM Romanit avant l'application.

TRAITEMENT :

KEIM Romanit peut être appliqué au pinceau, au rouleau ou pulvérisé à l'airless (buse : ≥ 425). Couche de fond: Le primaire et la couche intermédiaire peuvent être dilués avec de l'eau si nécessaire.

Couche de finition: Appliquer KEIM Romanit non dilué.

Note : Toujours travailler mouillé sur mouillé pour éviter les reprises. Sur les supports homogènes, deux couches de peinture suffisent généralement. Sur les supports réparés et/ou mixtes, trois couches peuvent être nécessaires. Pour éviter la formation de carbonate de calcium, appliquer KEIM Romanit en couche fine et bien répartir.

TEMPS DE SÉCHAGE :

Peut être repeint au plus tôt après 24 heures (à 23°C et 50% HR). Si l'humidité relative, l'épaisseur de la couche et/ou la température sont plus élevées, le séchage est retardé en conséquence.

En cas de températures basses et de taux d'humidité élevés, il existe un risque de taches dues à la formation de carbonate de calcium à la surface.

CONSOMMATION :

environ 0,35 kg/m² pour deux couches.

Les informations sur les valeurs de consommation de matériaux sont des valeurs indicatives pour des substrats lisses. Les valeurs exactes de consommation doivent être déterminées à partir de surfaces d'essai.

NETTOYAGE DES OUTILS :

Nettoyer immédiatement à l'eau.

5. CONDITIONNEMENT Contenu de l'emballage	Unité de mesure	Quantité sur palette	Type d'emballage
20	kg	24	seau
5	kg	70	seau
2,5	kg		seau

6. STOCKAGE

durée maximale de stockage	Conditions de stockage
12 mois	Conserver les récipients bien fermés à l'abri du gel

7. DESTRUCTION

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour les informations relatives à l'élimination.

Code CED : 08 01 11*

8. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consulter la fiche de données de sécurité

Code SIG : BSW 60

9. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En fonction du support, de la température et de l'humidité, des couches de carbonate de calcium légèrement brillantes peuvent se former dans des cas isolés. Les peintures à la chaux se caractérisent également par un léger trouble et des variations de couleur.

Les peintures à la chaux peuvent s'altérer prématurément, en fonction de l'état du support et de l'emplacement de l'objet, de l'exposition aux intempéries et du niveau de polluants atmosphériques. Ce phénomène est dû à la nature du matériau qu'est la chaux et ne constitue pas un défaut de fabrication.

Couvrir les surfaces à ne pas traiter, en particulier le verre, la céramique et la pierre naturelle. Les éclaboussures sur les surfaces environnantes ou les voies de circulation doivent être immédiatement dissoutes et éliminées avec beaucoup d'eau.

Le mélange avec des produits ne faisant pas partie du système ou avec d'autres additifs étrangers n'est pas autorisé.

10. CERTIFICATS ET LABELS DE QUALITÉ



Les valeurs et propriétés mentionnées sont le résultat d'un travail de développement intensif et d'une expérience pratique. Nos recommandations d'utilisation, tant orales qu'écrites, sont destinées à faciliter le choix de nos produits et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. En particulier, elles ne dispensent pas l'acheteur et le transformateur de l'obligation de s'assurer, avec le soin habituel dans le commerce, de l'adéquation de nos produits à l'usage auquel ils sont destinés. Les règles générales de la construction doivent être respectées. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications visant à améliorer le produit ou son application. La publication de cette édition rend caduques les éditions précédentes.

